



PARTENARIAT RÉGION-DÉPARTEMENTS 2022-2027

Rapporteur : Pierre ALLORANT

**Délibération
Séance plénière du 27 juin 2022**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis de la 1^{ère} commission en date du 15 juin 2022,

Vu l'avis du Bureau en date du 20 juin 2022,

Monsieur Pierre ALLORANT, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

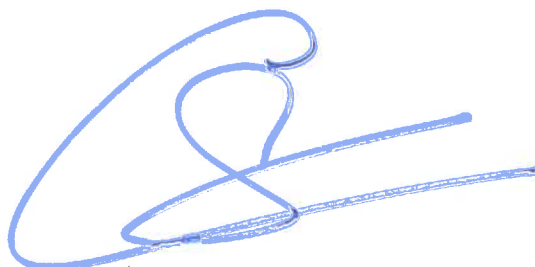
Avis adopté à l'unanimité.

Avis adopté à la majorité :

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 8



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

La région Centre-Val de Loire souhaite engager un nouveau partenariat avec les six départements de son territoire, un partenariat novateur à la fois par sa nature, ses modalités et ses thématiques. Le véritable sujet au travers de ce rapport est bien celui de la cohésion régionale.

Cet engagement réinterroge à la fois la délimitation des compétences propres et partagées des collectivités territoriales, les cas de mobilisation commune lorsqu'une carence de l'Etat oblige à agir en urgence (la désertification médicale), l'articulation de ce partenariat avec le CPER (Contrat de Plan Etat-Région) et les documents d'urbanisme. Ainsi, le rapport pose comme postulat qu'il s'inscrit naturellement en cohérence avec la mise en œuvre du SRADDET et de ses déclinaisons thématiques. Cette dimension gagnerait à être appuyée sur des éléments concrets au fil des actions évoquées. Par exemple, l'objectif majeur de « zéro artificialisation » à travers la réutilisation des friches n'apparaît pas. Plus globalement, la signification profonde de ce partenariat est parfois masquée derrière la multiplication des domaines thématiques d'actions. En effet, si le CESER se félicite de la clarté des deux marqueurs de l'aménagement du territoire mis en avant par l'exécutif régional : mieux vivre dans la proximité et favoriser un développement territorial en harmonie avec l'environnement, ces deux axes ne sont pas explicitement reliés aux dix objectifs thématiques.

La finalité de dépasser le simple cofinancement de compétences partagées pour aller vers un renforcement de politiques partenariales complémentaires et cohérentes apparaît certes louable, afin d'optimiser l'action et les ressources publiques en adaptant les priorités aux besoins des départements, tant qu'elle ne rend pas encore plus opaque pour les citoyens l'action de chaque collectivité.

Le rapport décline les dix thématiques, puis les modalités et la gouvernance renforcée de ce partenariat.

La priorité accordée aux mobilités douces vise à transformer l'essai de la réussite de la Loire à vélo, succès dû au soutien financier exemplaire des départements, mais aussi des intercommunalités et des prestataires touristiques aux principes d'aménagement portée par la collectivité régionale à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

L'objectif est de poursuivre l'aménagement des itinéraires touristiques et de compléter l'aménagement de chaque véloroute sur les trois volets infrastructure, animation/développement touristique, et promotion/communication. Toutefois, le défi à relever dans l'utilisation du vélo au quotidien reste de taille, car la forte montée en puissance dans le cadre urbain ne doit pas masquer la baisse en grand périurbain et dans les ruralités, d'où l'accent à mettre avec les départements sur le développement du réseau cyclable du quotidien. Dans ce domaine des expérimentations très intéressantes ont été conduites sur des territoires très ruraux, (mobili'terres par exemple) et dont ce dispositif de conventionnement pourrait s'emparer.

En cohérence avec cet objectif du SRADDET, la valorisation du patrimoine naturel et culturel par les activités touristiques constitue bien un domaine privilégié de coopération entre la région et les départements. La meilleure articulation de leurs interventions et la mutualisation de leurs moyens sont donc bienvenues et permettront de mieux financer et porter ensemble les grands projets touristiques structurants. De même, une stratégie marketing mariant harmonieusement une communication appuyée sur les grandes marques régionales identifiées (Vallée de la Loire – Loire à vélo) et des marques plus localisées (Berry, Perche, Beauce, Gâtinais, Sologne...) apparaît bien conçue et pertinente. Cependant, le soutien à la recherche (intelligence des patrimoines, biodiversité...) et à la formation aux métiers du tourisme, aujourd'hui en forte tension, gagnerait à figurer dans ce rapport, puisque la région y investit.

Chef de file énergie-climat, la région Centre-Val de Loire assume pleinement son rôle d'ensemblier dans le cadre de la transition écologique. Elle s'est dotée de guichets de conseil aux particuliers et

d'une Société d'Économie Mixte Centre-Val de Loire Énergies. Toutefois, les acteurs devront redoubler d'effort, car l'objectif de rénovation énergétique de 20 000 logements par an reste très loin d'être une réalité et n'atteint qu'à peine un quart de l'objectif fixé, avec 5 000 rénovations annuelles.

Si l'action des agences de l'eau assure bien une cohérence, on peut s'interroger sur les raisons de la limitation de la coopération de la région avec seulement un tiers des départements pour les travaux de l'Agence régionale de la biodiversité, alors que les six sont à l'évidence concernés.

Concernant la Santé, le satisfecit sur les résultats du Pacte sur la Santé publique voté à l'unanimité en février mérite d'être rappelé, à la fois par l'exemplarité de la co-construction avec la société civile représentée au CESER et par l'action commune, transpartisane des six exécutifs départementaux, sur l'accès aux soins et sur les autres déterminants de la Santé des habitants (alimentation, sport/santé, qualité de l'air, de l'eau). Si l'objectif de cette action, inédite en France métropolitaine depuis un demi-siècle, visait bien à conjurer une « situation de pénurie totale dans 10 ans en matière de médecine générale », les effets massifs en termes d'effectifs de professionnels formés et installés en région ne seront perceptibles qu'à moyen et long terme.

Le rapport voit juste en insistant sur l'urgence de saisir les compétences régionales pour former en masse des infirmiers, des aides-soignants et pour faciliter l'installation de tous les professionnels de santé dans la décennie si délicate que la région va traverser, dans un contexte de vieillissement accéléré de ses départements méridionaux. La réussite des actions engagées passe également par la facilitation du logement, de la mobilité et de l'équipement numérique des jeunes professionnels, en particulier à travers les résidences pro-Santé. Cet accompagnement sera indispensable pour mettre à profit le potentiel de formation des deux facultés de médecine et des deux CHU afin de desservir réellement l'ensemble des bassins de vie du Centre-Val de Loire.

L'objectif d'amélioration de l'alimentation des élèves avec des produits de qualité et de proximité aurait gagné à s'inscrire dans le volet prévention de la Santé. La lutte contre l'obésité, le diabète et d'autres fléaux sanitaires passe évidemment par la qualité d'approvisionnement de la restauration collective et par la sensibilisation à l'alimentation durable, ces vecteurs étant naturels pour des collectivités en charge des collèges et des lycées.

Le vieillissement incite à adopter de nouvelles formes inclusives d'habitat avec pour objectif de favoriser le maintien des personnes âgées dans un logement autonome grâce à la prise en compte globale des besoins et des facteurs de l'autonomie. A côté de cette priorité, la participation de la région à l'amélioration des performances énergétiques des EHPAD peut questionner, car on pourrait y voir une dispersion dans un domaine de compétence clairement départemental, même si l'objectif rejoint celui, plus global, de rénovation énergétique dans lequel la région est chef de file.

La création d'un Gérontopole régional pourrait jouer un rôle prospectif, d'anticipation et d'échanges de bonnes pratiques, à condition d'y associer les acteurs associatifs et les professionnels des domaines sanitaires et sociaux, ainsi que les laboratoires de recherche qui travaillent sur ces questions, tant dans les sciences de la santé et de la cognition que dans les disciplines de sciences humaines et sociales.

La question de l'autonomie résidentielle des jeunes entrant dans la vie active est légitimement élevée au rang de priorité, en étroite articulation avec le développement des mobilités solidaires. Si la région connaît un vieillissement marqué dans certains bassins de vie, ses deux métropoles et ses franges franciliennes concentrent beaucoup de jeunes et de jeunes actifs, et les territoires les plus marqués par l'enjeu du vieillissement doivent a fortiori se préoccuper d'assurer l'avenir sur place de leurs jeunes. Les collectivités régionale et départementales ont tout à gagner en agissant de pair en faveur du développement des mobilités solidaires, levier tant de l'activité économique que de l'insertion par l'emploi.

Sur la lutte contre la pauvreté et pour l'insertion, la proposition de la région de mieux coordonner son intervention avec celle des départements pour développer l'accès à la qualification professionnelle des bénéficiaires du RSA et spécifiquement des jeunes est entièrement justifiée. Dans un contexte de difficultés de recrutement des entreprises et de persistance du chômage de longue durée, l'objectif du plein emploi passe par des actions coordonnées envers ce public en grande précarité, à travers des actions de formation qui sont au cœur des compétences régionales.

Thématique transverse, le déploiement des usages numériques gagnerait à mobiliser pleinement le GIP RECIA pour accompagner prioritairement la valorisation touristique patrimoniale, la réussite des collégiens et lycéens, la démocratisation du numérique, la cybersécurité, la promotion des activités culturelles, sportives et environnementales et l'engagement dans la démocratie locale.

Quant à l'opérationnalité des investissements, les deux contractualisations de trois ans apparaissent à même d'améliorer la programmation et la mise en œuvre des actions en permettant suivi et souplesse.

La grille de répartition des moyens entre départements mériterait sans doute d'être davantage explicitée, même si la volonté d'aider davantage le sud régional (Indre et Cher) apparaît justifiée. Il serait sans doute plus lisible pour la population régionale de donner un montant par habitant, qui soulignerait davantage l'effort de correction des inégalités.

La mutualisation renforcée et la cohérence des campagnes événementielles et de communication entre Région et Départements sont également appréciables. Les rencontres annuelles entre exécutifs devraient permettre un suivi adapté à ces actions co-construites.

Le CESER se propose d'être associé étroitement au suivi de cette démarche d'aménagement, à commencer par la mise à disposition de l'exécutif régional des travaux de ses sections et de ses commissions, par exemple sur la complémentarité des deux métropoles au service de l'intégration régionale et sur les ruralités, sur les mobilités solidaires et la question clé de l'accès aux services, ou plus globalement sur l'attractivité du territoire régional, singulièrement pour les jeunes.

INTERVENTIONS DES GROUPES

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

Avis du CESER relatif au Rapport Partenariat Région Département :

Intervention de Monsieur Patrick UGARTE

Au nom du groupe GEI (Groupe des entreprises et indépendants)

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président(e), M le rapporteur, chers collègues,
Mon intervention s'effectue au nom du groupe des Entreprises ;

Ce rapport du partenariat s'inscrit dans une relation compliquée entre les Départements et la Région, exprimée par de l'incompréhension, et de la défiance avec des échanges compliqués ou absents lors des CTAP.

Le souci est donc d'améliorer les relations entre les départements et la région et d'instaurer un climat de confiance en construisant un partenariat tout en veillant à ce que les prérogatives de chacun soient préservées, En effet il y a des compétences partagées telles que le Tourisme. Et les départements sont attachées à cette compétence de proximité

Il y a des compétences déléguées, Dont l'agriculture est un exemple de coopération ; car dans les départements qui s'en sont emparés, dont le Loiret à l'origine, le soutien du département s'ajoute à celui de la région dans un partenariat dont la mise en œuvre s'appuie sur la chambre d'Agriculture départementale.... Exemple donc d'une meilleure Proximité !

Il y a aussi des compétences reprises par les Départements dont l'Attractivité, qui montrent ainsi leurs exigences de devoir continuer d'exister par une image forte du département dans une région dont la construction s'est faite sur les 3 provinces de l'Orléanais, du Berry et de la Touraine autour d'e l'axe ligérien.

Le rapport s'appuie donc sur des dénominateurs communs dont ceux déjà soulignés autour de la santé, le Vieillessement, le Numérique...notamment repris dans des axes forts de coopérations du CPER. Mais aussi la mobilité douce sur la Loire à Vélo.

Cependant nos entreprises souhaiteraient que des engagements plus forts soient menés dans le sens du désenclavement de nos territoires par une amélioration des axes de communications routières et Ferroviaires par un soutien encore plus appuyé voire souligné.

De plus on ne peut que constater que le SRADDET manque par son absence ; En effet celui existant, trop marqué par le dogmatisme, a été établi sans véritable concertation et reprise des souhaits des départements.

Il est temps de revenir à la réalité, au pragmatisme et s'appuyer sur la potentialité des territoires dont l'économie en est l'expression.

Il faut lever les freins et restaurer la confiance en amenant la région à des signes forts d'apaisements des tensions existantes en allégeant le SRADDET.

Cette relation complexe doit s'organiser notamment autour du chef de filas des départements par rapport à la politique de solidarité vis-à-vis de leurs EPCI qui œuvrent elles aussi pour la mise en place déléguée de la politique régionale de l'économie .

La coopération partenariale Région Département est donc nécessaire si l'on souhaite un développement économique concerté et équilibré correspondant à l'ambition de nos territoires

Nous Voterons l'Avis



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

Avis du CESER relatif à : Rapport partenariat Région-Départements

Intervention de Monsieur Alain GUILMAIN

Au nom du groupe : CGT

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,
Monsieur Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillés-ères

Nous sommes saisis, aujourd'hui, d'un rapport sur le partenariat Région-Départements 2022-2027.

Ce partenariat, présenté comme innovant, aurait pour ambition de dépasser le simple co-financement de compétences partagées pour aller vers un renforcement de politiques partenariales complémentaires et cohérentes.

Comme le souligne l'avis, cette ambition est très louable dans l'intérêt de la population, tant pour les finances publiques et leur utilisation, que pour les conditions de vie de nos concitoyens.

Mais au regard des domaines ciblés, tous très importants et pertinents, dont plusieurs compétences partagées, nous nous interrogeons sur la visibilité de chaque collectivité locale et même leur avenir.

Ou ce partenariat est juste ce qui est présenté, ou c'est un galop d'essai de la région pour intégrer ou renforcer de nouvelles compétences dans le cadre de loi 3Ds ou de la nouvelle phase de vraie-fausse décentralisation en préparation, avec sa nouvelle vague de fusion, d'absorption dans le cadre de la vision de l'Union Economique et Monétaire Européenne d'une France composée de 8 à 9 Régions. Il y en aurait encore 4 à 5 de trop.

Alors que l'on nous fait tout un cinéma sur le dialogue social, la démocratie participative, la régionalisation à tout va, la poursuite de la constitution de super collectivités que sont et seront encore plus les régions demain, générant un éloignement de plus en plus grand des citoyens des lieux de décisions, est aux antipodes des discours enjôleurs et belles déclarations d'intentions, et ne peut que nourrir le désintérêt, voire le rejet du fait politique de la jeunesse, de la population. La dernière période devrait sérieusement faire réfléchir les politiques.

Dans le même temps, certains thèmes auraient gagné à être étayés ou illustrés par certains éléments, alors que, comme l'indique l'avis, la réutilisation des friches pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation n'apparaît pas dans le rapport, par exemple.

Sur les mobilités douces, nous ne pouvons qu'être d'accord que le succès de la Loire à vélo pour le tourisme soit une bonne chose. Mais ça ne règle pas le problème de déplacement à vélo pour les habitants de notre région, dont le rapport pointe les difficultés en grand péri-urbain et en milieu rural, malgré 50% de déplacements inférieurs à 7 kilomètres.

Si des efforts ont été faits dans certaines villes, la réalité demeure que la circulation en vélo dans les cœurs de ville, comme sur les routes ne sont pas adaptées et encore moins sécurisée.

Est-ce que ce partenariat va déboucher sur un grand plan d'investissement de réfection et d'aménagement des routes pour sécuriser et permettre le développement de la circulation à vélo ?

Concernant la création d'un géronpode, dont le contenu, la composition, la gouvernance, les missions restent assez floues, le rapport comme l'avis oublie un acteur essentiel qui agit beaucoup sur ces questions, avec des moyens pas forcément à la hauteur des besoins, c'est la CARSAT.

Le public aura-t-il sa place incontournable dans ce géronpode ou entend-on livrer entièrement les personnes âgées aux appétits financiers des groupes privés, comme Orpéa ?

Sur la santé, le rapport met en avant la coopération entre la région et les 6 départements qui la composent, pour aboutir à des décisions et actions concrètes pour résoudre la situation catastrophique de démographie médicale dans notre région, tout en occultant le travail réalisé par la CGT sur ce sujet.

Le rapport pointe également que les effets de ces actions ne se feront sentir qu'à long terme.

Et ce n'est pas ce nouveau partenariat avec les départements qui permettra de faire atteindre l'objectif de la région d'embaucher 300 médecins, dans une période où la pénurie touche toute la France.

Sans pratique à la hussarde comme le maire d'Orléans avec l'université de Zagreb, l'urgence de la situation ne nous permet pas d'attendre 10 ans que de nouveaux médecins soient formés et nécessite de réfléchir avec l'Etat à créer des coopérations, à passer des conventions avec d'autres pays pour faire venir des médecins, avec des niveaux de formation similaires aux nôtres, sans pénaliser leur propre pays.

Nous rappelons au passage notre totale opposition à la régionalisation de la santé

Nous espérons également que ce partenariat permettra d'améliorer la situation dans certains secteurs, permettra d'aller, par exemple, vers un véritable service public de la petite enfance ou de l'aide à domicile qui fonctionne aujourd'hui essentiellement sur l'associatif privé.

La CGT s'abstiendra sur cet avis

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

Avis du CESER relatif au projet d'avis sur le rapport partenariat région – départements

Intervention de Madame Michèle PERRIN

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, chers collègues.

Le projet d'avis sur le partenariat Région – départements qui nous est présenté, est très clair.

Pour la CFDT, la finalité qui consiste à dépasser le simple co-financement des compétences partagées est un enjeu majeur notamment en se définissant des priorités politiques complémentaires, la cohérence des actions et en visant la clarté pour les citoyens et l'optimisation des ressources publiques.

Les dix thématiques relevées dans le rapport sont autant de défis à relever dans le cadre d'un partenariat comme celui de la désertification médicale :

Nous savons que la situation sanitaire dans notre région est préoccupante voire dramatique. La majorité des communes est éloignée de l'offre de soins. Le Centre Val de Loire présente la plus faible densité médicale de France, elle figure en dernière position des treize régions métropolitaines. La région très rurale et proche de L'île de France, éprouve des difficultés à garder sur son territoire les médecins nouvellement diplômés.

Le constat est terrible : La gravité de la situation au regard d'une démographie médicale détériorée, l'accès complexifié aux soins qui a pour conséquence directe le renoncement à ceux-ci et les services d'urgence au bord de l'explosion. Néanmoins, des signes encourageants sont là comme l'ouverture prochaine d'une formation complète de médecine à Orléans.

La carence de l'État a obligé les pouvoirs publics locaux à s'investir et à s'engager dans une action volontariste qui doit faciliter l'accès, la continuité et la permanence des soins pour tous. Face à cette situation la mobilisation générale des acteurs locaux s'est construite autour d'une orientation permettant l'augmentation du nombre de futurs professionnels de santé, d'assurer et de favoriser leur installation. Mais restons vigilants au regard de ces dispositifs de formation et d'accompagnement, ils ne doivent pas contribuer uniquement à ralentir la pénurie. C'est pourquoi leur évaluation et suivi sont nécessaires. Le caractère spécifique de la situation sanitaire dans laquelle se trouve actuellement la région Centre Val de Loire impose une stratégie collective ambitieuse de toutes les parties prenantes de notre territoire pour répondre au plus près des besoins de la population.

Les constats émis sur l'ensemble des thématiques, dans l'avis sont partagés par la CFDT et notamment sur les partenariats à géométrie variable des départements comme celui des travaux de l'agence régionale de la biodiversité, ce qui est préjudiciable.

Pour la CFDT, les compétences partagées entre les collectivités territoriales sont à la fois difficiles à mettre en œuvre et notamment dans le cadre d'une coopération de qualité mais sont également une importante richesse qu'il est important de saisir.

La CFDT approuve la proposition d'associer le CESER étroitement à cette démarche.

La CFDT approuvera l'avis du rapporteur sur le partenariat Région-Départements.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIIN 2022

Avis du CESER relatif au Rapport et avis du partenariat Départements-Région

Intervention de Monsieur Jean-Claude MOREAU

**Au nom du groupe (nom en toutes lettres et organismes liés ou, à défaut, noms des conseillers):
agricole**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Mon intervention sera plutôt d'ordre technique. Elle se situe dans le cadre où l'Etat n'abandonnerait pas ses obligations.

Pour le sujet Région- Départements, chacun constatera que les mises en décision et réalisations suivent des contours qui sont de l'ordre des « territoires ». Or la définition des territoires est la plupart du temps infra régionale et infra départementale. On pourrait citer par exemple les collectivités EPCI, les territoires de SCOT et inter SCOT, les bassins de vie etc. On peut estimer que le département englobe la plupart du temps plusieurs « territoires ». Une définition géographique ne donne pas par définition la collectivité plus grande à laquelle elle s'attacherait. Le défi que l'on pourrait se poser serait donc de conjuguer les compétences, les territoires communaux organisés, les outils, autant qu'en prenant en compte le pragmatisme d'efficacité. Ceci est un souhait qui dépasse la simple convention départements-régions. Ce serait l'hypothèse de réalisation de convention partenariale élargie aux territoires réels.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@centrevaleloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr